

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE D'ILE-DE-FRANCE DE TENNIS DE TABLE Samedi 24 septembre 2022

ETAT DES CLUBS PRESENTS OU REPRESENTEES

Nombre d'associations : 336 Nombre de voix dont disposent les associations : 1276

Nombre de clubs représentés : 37 Nombre de voix dont disposent les clubs représentés : 195

Clubs représentés sans voix : 1

<u>Clubs du 75 (22 voix)</u>	<u>Clubs du 77 (9 voix)</u>	<u>Clubs du 78 (32 voix)</u>	<u>Clubs du 91 (7 voix)</u>
1. Espérance Reuilly (9) 2. Generali sport et culture (1) 3. Sporting Paris 20 TT (9) 4. Ping Paris 14 (3)	1. US Roissy TT (5) 2. CTT Monthyon (4)	1. Mantaise AS (5) 2. Sartrouvilleo TT (6) 3. SQY Ping (9) 4. Oxygene Stellantis (1) 5. Chesnay 78 AS (6) 6. Marly le roi (5)	1. Corbeil Essonnes AS (7)
<u>Clubs du 92 (63 voix)</u>	<u>Clubs du 93 (12 voix)</u>	<u>Clubs du 94 (25 voix)</u>	<u>Clubs du 95 (25 voix)</u>
1. Malakoff USMM (5) 2. Courbevoie Sport Tennis de table (9) 3. Antony SP TT (7) 4. Chatenay-Malabry TTASV (5) 5. AS Fontenaisienne (5) 6. Issy-les-Moulineaux (9) 7. Colombienne ES (4) 8. Rueil Athlétique Club TT (10) 9. Neuilly AS St Pierre (7) 10. CNRS Bellevue Sports (1) 11. Asciom (1) 12. ES Renault (0)	1. Gervaisienne EPPG (3) 2. Livry Gargan EP (5) 3. Montreuil ES (4)	1. Fresnes AAS (5) 2. Kremlin Bicetre US (4) 3. Fontenaisienne US TT (11) 4. Thiais AS TT (5)	1. Domont TT (5) 2. Herbilly ASTT (6) 3. St Gratien AS (5) 4. Eaubonne CSM (5) 5. Beauchamp CTT (4)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

1. Ouverture de l'assemblée générale

Le Président, Patrick Beaussart, ouvre l'Assemblée Générale en accueillant tous les participants. Il remercie chacun de sa présence. Le président accueille également l'invité de cette assemblée générale, Jean-Michel Talbat, Président de la Ligue de Martinique. Il excuse les personnes invitées qui n'ont pas pu être présentes. L'assemblée générale observe une minute de silence en hommage aux personnes disparues au cours de la saison sportive.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2021

Patrick Beaussart demande à l'Assemblée Générale les commentaires relatifs à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale Ordinaire élective de septembre 2020. Aucun commentaire n'est remonté.

Patrick Beaussart soumet au vote l'adoption du PV de l'assemblée générale élective de septembre 2021.

37 clubs sont présents ou représentés, représentants 195 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 195

Le PV de l'assemblée générale ordinaire élective de septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président

Le Président présente ensuite son rapport moral :

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des clubs,

Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des comités départementaux

Invités présents, ...

Mesdames, Messieurs,

Enfin une saison sportive complète après deux ans de doute. Nous avons observé avec joie la motivation des clubs à multiplier les actions de développement, de promotion et de participer à l'ensemble des compétitions proposées. Et ceci malgré de nombreuses embûches dans toutes les organisations aussi bien pour les comités départementaux que les clubs. Ce qui n'a pas empêché la ligue de continuer ses investissements pour améliorer sa gestion quotidienne afin de satisfaire tous les acteurs. La ligue se doit de consolider ses prestations vers les clubs et les licenciés, de pérenniser les emplois, de sécuriser son budget et de développer l'activité.

Le mot solidarité est essentiel dans la période actuelle. L'un des moteurs d'une fédération dont nous faisons partie est la solidarité. Par exemple la fédération qui nous demande d'être solidaire des investissements informatiques en demandant aux clubs une participation financière sur plusieurs années. La ligue de son côté qui n'a pas facturé la part régionale des licences traditionnelles pour 8 870 personnes ce qui représente une somme importante pour notre budget. J'en profite pour vous rappeler que la ligue ne prend aucune part sur les licences promotionnelles. Solidaire en signant une convention territoriale avec la ligue de Martinique étendue à la région Antilles-Guyanes avec un transfert de compétence, de formation et d'échanges sportifs et culturels.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Pour revenir sur les licences nous avons constaté une nette augmentation puisque nous avons pratiquement retrouvé notre niveau de 2019-2020. Si la majorité des clubs ont joué le jeu en licenciant la totalité de leurs adhérents on peut regretter que certains ne l'ont pas fait même en recevant des aides spécifiques de la part de la ligue sur les licences.

Si les mesures d'urgence n'ont pas été reconduites, les clubs ont pu bénéficier d'aides non négligeables au cours de la saison. Tout d'abord l'aide exceptionnelle du Conseil Régional pour tous les clubs franciliens, on ne peut que le remercier. La campagne ANS a été un succès puisque près d'une centaine de clubs ont fait une demande. Ce succès avec environ 250 dossiers perturbe l'organisation de la ligue mais aussi les comités départementaux pendant plus de deux mois. Le suivi des comptes-rendus nous a pris du temps et je compte sur l'ensemble des clubs lors de la campagne 2023 pour nous rendre la tâche plus facile. Il faut savoir que sans la participation active des comités départementaux nous ne pourrions répondre à toutes les sollicitations.

Plusieurs décisions prises par la fédération vont avoir un impact sur notre organisation et sur notre budget. Tout d'abord le retour auprès de la DTN de nos deux cadres d'état. J'en profite pour remercier Lucie et Clémence de tout le travail accompli pour faire avancer notre ligue notamment sur la formation et le développement. Mais également la non-reconduction dans les temps de la formation CQP par la fédération qui privera nos clubs de pouvoir former des licenciés à de l'encadrement sportif en 2022-2023. D'autant dommageable que nous avons un déficit d'éducateurs sportifs dans notre région. Cela a aussi un impact financier puisque nous serons obligés d'embaucher un salarié pour la partie formation à partir de la saison 2023-2024. Nous aurons aussi une perte de recette non négligeable sur les comptes 2022-2023 sur le CQP.

Si la situation financière de la ligue n'a pas été affecté cette saison, nous devons tenir compte de ces changements et être attentif à notre capacité de faire face aux risques d'exploitation qui peuvent entraîner une perte financière. Nous devons être attentif car le sport est devenu un produit de consommation, hyper concurrentiel. Les collectivités soutiennent beaucoup aujourd'hui, Mais demain ? Notre modèle va être devoir évoluer. C'est pourquoi nous avons lancé le projet entreprise. L'objectif est d'être moins dépendant des recettes des licences. Cette souscription ne devra plus être notre principale source de revenu dans les années à venir. De plus le vrai incitateur à la prise de licences, ce sont les compétitions et malheureusement les compétiteurs sont en diminution. Il faudra aussi être prêt pour l'après 2024 au cas où les subventions pour le sport se réduisent. Dès à présent le budget 2022-2023 prévoit des réductions de coût de fonctionnement, des augmentations de tarifs raisonnables pour faire face à l'inflation, des investissements pour trouver des recettes externes et la poursuite de l'informatisation des services administratifs.

L'organisme de formation de la ligue a obtenu la certification Qualiopi qui va attester de la qualité des processus et du fonctionnement de nos formations. Son objectif est d'attester de la qualité de nos actions (formations professionnelles, bilans de compétences, validation des acquis d'expérience, apprentissage...) sous un seul et même référentiel. C'est aussi le sésame pour obtenir des fonds publics. Avec l'embauche d'un salarié dédié à la formation c'est de pouvoir compléter notre catalogue de formation non plus axé uniquement sur le tennis de table. C'est aussi de faire profiter de ce process les comités départementaux. A signaler que nous sommes la seule ligue de tennis de table à avoir un organisme de formation et donc une certification Qualiopi.

Avec deux ans de retard, en raison de la pandémie du Covid, nous avons démarré le projet Entreprise. L'objectif est mercantile car il s'agit de faire face aux futurs besoins financiers, mais aussi de promouvoir notre discipline au monde extérieur, de mettre en relation les entreprises et les clubs. Nous sommes à la recherche d'une efficacité économique avec l'ambition de résultats tout en respectant les valeurs d'éthique, les valeurs humaines d'une association. Nous devons nous ouvrir à des produits périphériques qui vont au-delà de nos seuls produits sportifs et de formation. Notre travail en amont a été de sécuriser le futur projet via une mise en place d'une ingénierie de projet. Au cours de cette assemblée générale nous vous en ferons une présentation détaillée. L'issue est bien sûr incertaine mais nous devons aussi être conscients de nos forces et de la capacité du tennis de table à séduire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Après les inscriptions et les paiements en ligne, la facturation numérique, les interfaces paie et facturation avec la comptabilité, une application de gestion de la formation, la ligue poursuit sa mutation informatique avec l'acquisition d'un logiciel de gestion des notes de frais. L'unique but est d'avoir une gestion comme les entreprises pour améliorer la productivité ce qui fait gagner du temps aux bénévoles et salariés sans oublier de suivre l'évolution technologiques des outils informatiques. C'est aussi réduire l'impact environnemental en ayant une démarche éthique qui de plus aura un effet de réduction des coûts.

Nous pouvons être fiers des joueurs du pôle espoirs qui encore une fois ont su obtenir des résultats sportifs significatifs tout comme leurs résultats scolaires. Autre source de satisfaction s'est le nombre de filles supérieur aux garçons. Vous retrouverez tous leurs exploits dans notre rapport annuel. Un merci à l'encadrement qui effectue un travail dans l'ombre mais de qualité. Une pensée pour Vincent Avril qui nous a quitté ayant choisi une nouvelle aventure professionnelle. A noter que pour la saison 2022-2023 nous aurons quinze joueurs dont trois champions de France 2022. Nous aurons donc le défi de les emmener vers le plus haut niveau. Il faut souligner que ne pourrions pas le faire sans l'appui du CREPS de Châtenay-Malabry.

La saison sportive a pu avoir lieu mais son organisation n'a pas été simple. Nous avons constaté une diminution des compétiteurs et donc une baisse du nombre d'équipes aussi bien pour le championnat régional que pour le championnat de Paris. Le plus inquiétant est la baisse des participants au critérium fédéral. Il est grand temps que la fédération réforme cette compétition. L'autre soucis est la grande difficulté de trouver des salles. On peut comprendre la frilosité des clubs après deux années d'absence de compétition mais nous avons été à deux doigts de supprimer des épreuves dont des tours du critérium fédéral. Malheureusement nous avons dû annuler notre épreuve de prestige les interdépartementaux en raison d'un week-end caniculaire. Une décision très difficile à prendre mais nous avons des responsabilités en tant que dirigeants étant les garants de l'intégrité physique de l'ensemble des acteurs. Un seul regret, ne pas avoir pu trouver un consensus avec l'ensemble des comités départementaux pour s'entendre sur une date commune pour le critérium des jeunes.

A signaler que pour l'ensemble des structures tant pour le sportif que l'administratif nous avons dû subir la mise en place du logiciel fédéral SPID 2 avec de nombreux bugs. La fédération a pu solutionner certains d'entre eux au cours de la saison mais cela a entravé le suivi de nos compétitions et de nos licenciés.

La fédération a proposé aux ligues de signer une convention de professionnalisation des instances fédérales pour le développement pour les années 2022 à 2024. Les négociations ont débuté en octobre 2021 avec des réunions, des allers-retours de rédaction de cette convention. Toutes ces négociations se font bien entendu avec les comités départementaux qui sont les principaux acteurs du développement. Malheureusement nous n'avons toujours pas à ce jour trouver un compromis. Nous sommes en harmonie sur le but et les objectifs de développer notre activité mais pas sur la méthode et surtout nous ne souhaitons pas changer notre organisation et nos structures. Elles ont fait leurs preuves, nous sommes performants en matière de développement. Nous sommes toujours en haut de l'affiche avec les actions fédérales proposées. De toute façon avec ou sans cette convention vous pouvez être certains que la ligue et les comités départementaux continueront à faire le maximum pour le développement des nouvelles pratiques, pour élargir notre public et pour faire la promotion du tennis de table. Un seul exemple pour la ligue avec la mise à disposition à chaque comité départemental d'un kit santé.

Toutes les actions de la ligue ne pourraient se faire sans l'appui de ses fidèles partenaires que nous remercions. Côté partenaires privés, merci à la société Gewo et la société Cping nos partenaires pongistes. Le Conseil Régional d'Île-de-France qui a accordé une aide sans précédent pour nos clubs. Tout comme l'ANS mais il faudra être vigilant puisque la fédération souhaite changer la répartition financière entre les territoires.

Concernant la subvention de l'ANS « accession niveau national » après une baisse de 13% en 2021 nous subissons une nouvelle baisse de 7,5% pour l'année 2022. Cela pose la question est-ce aux clubs et aux licenciés de régler les coûts de la formation des jeunes membres du pôle espoirs.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Depuis 2018, le FDVA 2 (Fonds pour le développement de la vie associative) finance le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Malheureusement peu de clubs et de comités départementaux utilisent cette possibilité. Les sommes reçus par les clubs sont bien supérieures à ceux de l'ANS.

Je remercie l'ensemble des salariés administratifs et techniques de la ligue qui assument le fonctionnement au quotidien ainsi que pour leurs compétences. Ils permettent à l'ensemble des dirigeants de la ligue d'être soulagés de certaines obligations et laissent du temps pour mener à bien les projets associatifs.

Je n'oublierai pas de saluer le travail remarquable de l'ensemble des acteurs, les bénévoles de la ligue, les comités départementaux et les clubs, le corps arbitral. Nous formons un tout, nous sommes la fédération.

Je tiens à souligner une dernière fois, que l'entraide, la solidarité, l'esprit d'équipe sont des valeurs importantes que nous devons conserver.

Merci pour votre attention.

L'assemblée générale remet les mérites régionaux. Sont récompensés :

Mérites régionaux Bronze :

- Jérémy Bordereau (Cobras du Lys)
- Jérôme Duval (Chilly-Morangis)
- Pierre Perez (Ping Paris 14)
- David Preveral (Ping Paris 14)
- Gérard Saliou (Espérance Reuilly)

Mérites régionaux Argent :

- Jean François Preux (Rueil)

Mérites régionaux Or :

- Jacques Bachtol (BNP Paribas)
- Michel Belin (Oxygène 78)
- Catherine Kandin (Sartrouville)
- Marc-Olivier Geller (Sporting Paris 20)
- Didier Rousseau (Châtenay-Malabry)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

4. Rapport du secrétaire général

Patrick Beaussart donne la parole à Didier Rousseau qui présente le rapport d'activité.

Bonjour mesdames, messieurs,

Avant d'aborder le bilan compliqué de l'année passée, c'est avec une immense joie que nous vous retrouvons si nombreux et si motivés.

Après deux saisons sans activité nous avons eu la satisfaction de pouvoir réaliser à nouveau une saison sportive complète et pleine d'élan. Les perspectives sont là.

Cela n'a pas été sans mal entre les nombreux cas de Covid tout au long de l'année, la canicule en juin, les problèmes administratifs liés à la mise en place de SPID 2 et de la difficulté de trouver des lieux pour nos compétitions. On espère une saison 2022-2023 plus sereine, avec la convivialité retrouvée.

Les licences :

La ligue Île-de-France compte 31 341 licenciés au 30 juin 2022.

La reprise de l'activité a eu un effet positif sur la licenciation. Nous constatons une hausse sensible des prises de licences. Nous sommes à quelques unités près revenu au chiffre de 2019-2020 soit 31 812 licences mais très loin de celui de 2018-2019 avec 35 835 licences.

Elles se décomposent de la manière suivante :

14 749 licences traditionnelles, en hausse par rapport à 2020/2021 : 11 682.

12 879 licences promotionnelles, en hausse par rapport à 2020-2021 : 8 452.

3 713 licences évènementielles, en hausse par rapport à 2020-2021 : 1 033.

Voici quelques précisions sur les licences traditionnelles et promotionnelles même s'il est très difficile de faire des comparaisons.

On constate que 84% de nos licenciés traditionnels et promotionnels sont des hommes et 16% des femmes. Concernant la répartition par sexe, nous pouvons constater que notre sport attire peu de féminines. Celles-ci représentent 4 315 licenciées pour la saison 2021-2022. Nous avons à peu près le même pourcentage que celui de la Fédération Française de Tennis de Table.

48% de nos licenciés sont des seniors/vétérans. Ils sont présents dans tous les clubs.

Les vétérans représentent 32% de la totalité des licenciés en Île-de-France. La population française étant vieillissante, le nombre de seniors pratiquant le tennis de table augmente également.

52% de nos licenciés sont des jeunes (-18 ans) et 16% sont des seniors. Le tennis de table attire les jeunes à la recherche d'une activité ludique et de duel. L'important travail des clubs et des établissements scolaires y contribuent, ainsi que la mise en place de cycles et d'actions de promotion.

Les Yvelines est le département francilien ayant le plus grand nombre de licenciés avec 5 794 soit 21% de l'effectif total, ainsi que le plus grand nombre de féminines.

La Seine-Saint-Denis en compte le moins avec 1 634 licenciés soit 6% de l'effectif total.

La répartition par département est très variable et inégale. De ce fait, il est difficile de mener une politique de développement unique sur l'ensemble du territoire tant les problématiques géographiques, démographiques voire économiques sont différentes.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Les clubs :

La Ligue Île-de-France de tennis de table note pour l'année 2021-2022 la présence de 337 clubs. Le nombre de clubs est en baisse constante avec 349 clubs en 2020-2021 contre 361 en 2016-2017 soit 12 clubs en moins.

Nous constatons que les clubs corporatifs sont en train de disparaître petit à petit. Ils ont bien évidemment été plus touchés que les clubs libres ces deux dernières années. Nous comptons 24 clubs corporatifs en 2021-2022 contre 32 en 2020-2021 soit une perte de 8 clubs.

La Seine-Saint-Denis est le département qui en compte le moins avec juste 24. Les Yvelines est le département qui en comptabilise le plus avec 62.

La répartition géographique des clubs n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien.

Le sportif :

Toutes les compétitions prévues au calendrier ont pu se dérouler sauf les Interdépartementaux de juin, en raison d'une forte canicule. Une décision très difficile à prendre, mais nous avons des responsabilités en tant que dirigeants, car nous sommes les garants de l'intégrité physique de l'ensemble des acteurs.

Toutes les journées du championnat par équipes et du championnat de Paris ont pu se jouer.

Nous avons été confrontés à de nombreuses demandes de report ce qui a donné un surcroît de travail à la commission sportive régionale

Nous constatons toujours une bonne représentation de l'Île-de-France dans les Championnats de France PRO A et PRO B et dans le championnat national par équipes avec un total de 67 équipes évoluant au niveau national.

- *_2 clubs en Pro A messieurs (Cergy-Pontoise, Saint-Denis)*
- *_1 club en Pro B messieurs (Issy-les-Moulineaux)*
- *_2 clubs en Pro dames (Saint-Denis, Issy-les-Moulineaux)*
- *_62 équipes évoluent en division nationale*

Au niveau régional ce sont 279 équipes en Pré-Nationale, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3.

C'est le département des Hauts-de-Seine qui a le plus d'équipes avec 68 équipes : 21 au niveau national dont 2 qui évoluent en Pro et 47 équipes au niveau régional.

Pour le championnat de Paris, 265 équipes se sont inscrites, avec une baisse des engagements dans les meilleures divisions, contre une augmentation des équipes en 2ème division.

Reprise également pour le critérium fédéral avec 3 389 participants allant du niveau départemental à la nationale 1. De la nationale 2 à la R2 nous avons 62% de jeunes contre 38% d'adultes.

Concernant les divers championnats de France individuels, cette saison, nous avons encore obtenu une pluie de médailles (60 au total). Vous trouverez tous les détails dans le rapport annuel 2022 ainsi que les résultats des compétitions internationales.

A noter une particularité cette saison avec deux championnats de France individuels, celui de 2021 et celui de 2022.

Saluons les titres de champions de France 2022 de Nolan Johnston en benjamins, de Rija Warin en minimes et de Jade Huynh en cadettes. Ces trois joueurs sont membres du pôle "Espoirs".

La ligue avait engagé quatre équipes au championnat de France des régions. Deux titres pour les benjamins et les minimes et deux médailles pour les benjamines (2ème) et les minimes filles (3ème).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Les commissions :

Toutes les commissions ont repris leurs activités traditionnelles après deux saisons difficiles.

Cela n'a pas toujours été facile. Avec la coupure de toutes activités nous avions perdu nos repères. Nos clubs et nos licenciés ont eu à se refamiliariser avec certaines procédures. De plus, une majorité des commissions a été perturbée par les débuts difficiles du nouveau SPID.

Cela n'a pas empêché certaines commissions de gérer de nouveaux projets comme la commission développement, la formation, les finances...

La formation :

Notre organisme de formation est maintenant certifié Qualiopi. Celui-ci nous a amené à modifier le process des formations.

Comme tous les ans, la ligue a organisé plusieurs formations :

-Une formation d'Initiateur de club en septembre avec 11 stagiaires. Tous ont été reçus.

-Deux formations Animateur fédéral en octobre et en février avec 11 stagiaires. Tous ont été reçus.

-Deux formations Entraîneur fédéral en décembre et en avril 21 stagiaires dont 19 diplômés.

Nous avons fait trois sessions de formation du CQP : une en juillet 2021 pour rattraper celle d'avril 2021 qui n'avait pu avoir lieu, une en avril 2022 et une troisième en juillet 2022, car la FFTT n'a pas renouvelé l'agrément du CQP. Il s'agissait de ne pas pénaliser les stagiaires en attente de cette formation. Au total, 28 apprenants ont suivi ce cursus.

11 stagiaires pour le DEJEPS dont 5 qui étaient en contrat d'apprentissage. Les cours sont dispensés au CREPS de Châtenay-Malabry.

La Ligue a organisé 2 formations arbitre régional en septembre et en janvier avec 27 stagiaires.

En parallèle, 2 formations de JA1 ont également été menées avec 10 stagiaires.

La ligue a organisé 20 sessions d'exams avec 153 candidats pour le théorique et 127 pour la pratique. 235 candidats ont été reçus.

Une formation de JA2a eu lieu en mars avec seulement 2 stagiaires. La formation JA3a a été annulée par faute de stagiaires tout comme la pré-sélection pour l'arbitre national.

Plusieurs formations "continue" d'arbitres ont eu lieu sur différentes compétitions organisées par la ligue, avec 24 personnes examinées.

Deux formations SPID D en novembre et en mai avec 13 stagiaires.

Une formation PSC 1 a eu lieu en février avec 3 stagiaires

Pour la formation de formateurs la ligue a envoyé 2 formateurs.

La formation continue forme et santé par le Ping s'est déroulée en janvier au CREPS de Châtenay-Malabry, pour l'ensemble des stagiaires du DEJEPS et pour plusieurs éducateurs sportifs.

La technique :

Concernant la Détection :

Les Conseillers Techniques Départementaux et les entraîneurs de clubs, nous ont aidé à avoir une meilleure visibilité sur la détection de nos futurs jeunes talents. Ainsi, c'est environ une centaine de jeunes nés entre 2011 et 2014 qui ont été suivis tout au long de la saison. Un groupe régional de suivi s'est constitué au fil de la saison avec une dynamique intéressante et un groupe féminin de benjamines particulièrement prometteur.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Le Top Régional de Détection s'est tenu à Élancourt malgré un contexte sanitaire difficile.

L'effectif du Pôle "Espoirs" 2021-2022 est composé de 14 athlètes : 9 filles et 5 garçons. Les résultats scolaires et sportifs ont été excellents. L'effectif 2022-2023 sera composé de 15 athlètes : 8 filles et 7 garçons dont 3 champions de France en titre.

Les ressources humaines :

De nombreux mouvements ont eu lieu.

La Fédération a repris nos deux CTS -Lucie Coulon et Clémence Boutefeu -pour des missions uniquement nationales. Cela nous a obligé à prévoir un recrutement pour 2022-2023 pour la partie formation. C'est Grégory Barrault CTD du comité départemental de Seine-et-Marne qui sera détaché pour la ligue à 70% de son temps de travail.

Béatrice Palierne, cadre d'État, a été détachée à la ligue, d'avril à juin, pour le projet Entreprise ainsi qu'un stagiaire Thomas Faibis engagé pour trois mois sur le même projet. Alexandre Moricet a été embauché en CDD d'octobre à mai pour le suivi de la détection.

Et Larbi Bouriah nous rejoint pour entraîner le pôle "Espoirs", à la suite de la démission de Vincent Avril, parti vers une nouvelle aventure professionnelle en province.

La commission P.F.S. :

La commission a étudié et validé les dossiers ANS 2022 de 93 clubs porteurs 205 actions et des Comités Départementaux avec 31 actions. Dans un premier temps, ce sont les Comités Départementaux qui ont relu, géré puis validé les dossiers des clubs avec l'aide du référent régional. La commission régionale s'est ensuite réunie en visioconférence afin de valider l'ensemble des dossiers et de les transmettre à la F.F.T.T

Cette année notre enveloppe budgétaire est de 283 536€, soit 61% pour les clubs, ce qui représente 172 056€ et 39% pour les comités départementaux, soit 111 480€.

Les aides aux clubs :

La ligue a poursuivi ses aides vers les licenciés et les clubs. Les 8 870 licenciés traditionnels 2020-2021 ayant renouvelé leurs licences en 2021-2022 ont été exemptés de la part régionale.

Pour le championnat par équipes et le championnat de Paris les équipes inscrites en 2020-2021 n'ont pas payé leurs inscriptions pour 2021-2022.

Les neuf stagiaires CQP de la session de juillet 2021 se sont vu octroyer une aide sur les frais de formation.

Versement d'une aide exceptionnelle du Conseil Régional pour l'ensemble de nos clubs de 253 900€.

La ligue a offert à tous les comités départementaux un kit santé pour une valeur de 4293€.

Le bâtiment :

Cette année, de gros travaux ont été effectués. Tout d'abord, à la suite d'une fuite d'eau souterraine sous le parking. Puis, l'électricité a été améliorée et l'ensemble des néons en Led a été changé.

Investissement :

L'année a été marquée par la mise en place du logiciel « Digiforma » pour la formation et du logiciel de « gestion commerciale Sage ». Après cette mise en place nous avons pu utiliser ces applications sans difficulté, mais cela nous a demandé une adaptation dans notre façon de travailler, notamment pour le service comptable et la formation.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Nous avons signé pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des notes de frais « Cleemy». Au-delà des remboursements des frais des bénévoles et des salariés nous allons pouvoir automatiser le remboursement des prestations du corps arbitral. Il devrait être opérationnel au 1er octobre.

Cet été nous avons aussi remplacé l'ensemble des tables et des séparations du pôle espoirs au CREPS de Châtenay-Malabry.

Divers :

38 clubs ont participé à l'opération Eté Ping qui a pour but d'encourager la pratique du tennis de table sous toutes ses formes et de soutenir les initiatives des clubs

L'opération Ping Tour 2022 a fait une halte dans 5 communes franciliennes.

Une convention territoriale a été signée en 2020 avec la ligue de Martinique, tout en élargissant avec les ligues de Guadeloupe et de Guyane. Elle a pour but de réaliser des objectifs de développement et de pratiques assignés aux ligues régionales comme la mise en place d'action de formation, de la pratique sportive ainsi que des actions d'échanges culturels.

La première action a été d'envoyer une délégation francilienne de six joueurs au 20^{ème} championnat pongiste Antilles/ Guyane, qui s'est déroulé en avril 2022 à Fort-de-France.

La deuxième action a eu lieu en juillet 2022 à Fort-de-France avec des formations (arbitre régional, JA1 et Girpe) dispensées par Véronique Beaussart. Les formations JA2, JA3 et SPID D ont été reportées à la suite de l'indisponibilité du formateur initialement prévu. Ce sont 14 arbitres régionaux, 5 JA 1er degré et 9 personnes supplémentaires formées à Girpe pour les ligues de la Martinique et de la Guadeloupe.

Une troisième action est prévue avec les quatre ligues. Elle aura lieu à Agen, en février 2023, avec un stage benjamins-minimes.

Partenariat :

Je tiens à remercier tous nos partenaires institutionnels et commerciaux.

Je remercie tout particulièrement le Conseil Régional d'Île-de-France pour son soutien et pour son écoute. Notamment pour son aide sans précédent pour l'ensemble de nos clubs. Ainsi que l'ANS pour sa subvention.

Et sur le plan commercial, je tiens à remercier nos deux partenaires pongistes, la société Gewo et Cping.

Remerciements :

Et aujourd'hui, je tiens vraiment à remercier vivement l'ensemble des salariés de la Ligue pour le travail effectué notamment dans cette période de reprise.

Sans oublier de saluer tout le travail et le dévouement des bénévoles du conseil de Ligue, des commissions, des comités départementaux et des clubs. Sans eux nous ne pourrions pas pratiquer le tennis de table et transmettre notre passion.

Merci pour votre attention

Patrick Beaussart donne la parole à Jean-Michel TALBA, Président de la Ligue Martinique pour une présentation des activités de sa ligue.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

5. Rapport financier 2021-2022

Jacques Ray prend la parole pour présenter le rapport financier 2021/2022.

Après avoir délibéré le 5 septembre 2022, le conseil de Ligue a arrêté les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022.

Les comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat au 30 juin 2022 est de 12 081,24 euros. Il est composé du résultat courant de l'activité 2021-2022 négatif de 14 305,41 euros et d'un résultat exceptionnel positif de 26 386,65 euros.

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 984 786,16 euros.

Cotisations :

Les cotisations (171 803 euros) sont en hausse de 40 124 euros notamment pour les licences en raison de la reprise sportive.

Les recettes des licences traditionnelles sont de 116 456 euros. A noter que les licenciés 2020-2021 qui ont repris une licence en 2021-2022 (8 870 licences) n'ont pas été facturé par la ligue à la suite de la décision de l'aide aux clubs sur les licences.

Les mutations passent de 32 740 euros à 27 795 euros pour 2021-22 (46 120 euros en 2019-20). Pas de variation pour les cotisations régionales pour 27 552 euros.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 527 euros correspondent aux ventes de veste d'arbitre.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations (305 900 euros) sont en hausse de 254 375 euros.

Les hausses sont liées à la reprise des compétitions sportives, le championnat par équipe (66 000 euros), le championnat de Paris (30 450 euros), les compétitions corpo (4 262 euros), le critérium fédéral (15 198 euros), l'arbitrage (37 810 euros), les stages (62 685 euros) et les compétitions diverses (8 935 euros).

À la suite d'un changement de méthode comptable, les recettes du pôle espoirs sont maintenant comptabilisées dans cette rubrique pour 80 560 euros.

Produits de tiers financeurs :

Les produits de tiers financeurs représentent un montant de 423 692 euros. Ce montant est supérieur à celui de 2021 (213 408 euros).

La raison principale est l'obtention d'une subvention du Conseil Régional à destination des clubs pour 253 900 euros. Cette somme a été reversée aux clubs et la contrepartie est comptabilisée en charge.

Les subventions du Conseil Régional (102 816 euros) sont en baisse de 12 968 euros. Les autres subventions sont en hausse avec l'ANS (26 924 euros), l'ANS emploi (12 750 euros), l'ANS haut niveau (20 000 euros), le Service Civique (2 560 euros).

Le partenariat en matériel et textile de notre partenaire Gewo passe de 12 663 euros en 2020-2021 à 2 342 euros avec un aménagement du contrat en raison de la pandémie du Covid.

Nous pouvons constater que nous sommes trop dépendants des subventions publiques.

Utilisation des fonds dédiés :

C'est la reprise de la provision du 30 juin 2021 pour 2 000 euros.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Autres produits :

Montant en hausse par rapport à 2020-21 (26 787 euros) à 52 160 euros.

La hausse est due aux aides aux clubs, inscriptions au championnat par équipes (5 040 euros), au championnat de Paris (1 120 euros) non inscrites en 2021-2022, et aux licences traditionnelles non renouvelées (16 121 euros).

Les autres montants principaux sont la participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la ligue (20 976 euros), les abandons de prestations des bénévoles (3 759 euros), les pénalités (2 558 euros) et les produits divers (630 euros).

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels sont de 22 105 euros en raison d'un remboursement du chômage partiel du 2^{ème} trimestre 2021 pour 3 318 euros, du CREPS sur 2020-2021 de 7 727 euros, d'une régularisation de la subvention du Conseil Régional 2020 pour 10 374 euros ainsi que pour l'ANS emploi pour 6 375 euros et des divers encassements pour 686 euros.

CHARGES

Les charges représentent un montant de 972 704,92 euros contre 591 458 euros soit une augmentation de 381 247 euros.

Les achats :

En diminution de 9 907 euros pour un total de 27 584 euros qui se décompose en 22 622 euros pour les autres achats non stockés et 4 962 euros pour les achats de matières premières et autres approvisionnements.

Les principaux postes sont l'achat de tables GEWO pour le pôle espoirs (7 332 euros), l'eau/électricité (6 530 euros), la photocopie (4 259 euros), l'achat de textile (2 527 euros), le pack santé (1 576 euros) et du divers pour 3 018 euros.

Ainsi que la comptabilisation du partenariat en matériel et textile de notre partenaire Gewo pour 2 342 euros.

Les services extérieurs :

Les services extérieurs (59 821 euros) sont en forte augmentation de 29 591 euros. La raison principale est l'entretien du bâtiment (+35 166 euros) avec des travaux d'électricité et une fuite d'eau souterraine dans le parking ainsi que les locations de salles avec la reprise de l'activité (4 384 euros). Pour les autres postes il n'y a pas de variation significative.

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs (223 818 euros) sont en forte hausse de 106 944 euros en raison de la reprise de l'activité sportive. Les indemnités notamment celle de l'arbitrage (+42 416 euros), l'hébergement/repas (+38 045 euros), les récompenses (+6 828 euros), les indemnités kilométriques (+8 860 euros), le transport (7 203 euros) et le poste honoraires/personnel détaché (+2 060 euros).

Aides financières :

L'aide versée aux clubs est de 241 720 euros dont le versement de l'aide du Conseil Régional (237 700 euros), le championnat de Paris (3 670 euros) et aux stagiaires CQP (350 euros).

La ligue a offert à chaque comités départementaux un kit santé (4 293 euros).

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de la taxe foncière pour 26 292 euros et de la formation professionnelle continue pour 4 499 euros, le tout pour un montant de 30 791 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires est de 234 201 euros. A signaler une augmentation des salaires en cours de saison de 3% et l'embauche d'un CDD pour la détection.

Les charges sociales pour un total de 76 692 euros sont en augmentation de 8 187 euros en raison de la suppression des abattements pour le chômage.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Les autres charges de personnel :

En hausse de 3 307 euros pour un montant de 4 182 euros notamment en raison de l'embauche d'un stagiaire rémunéré pour la commission développement et de trois Service Civique.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements (bâtiment) est de 49 770 euros. La provision retraite est de 2 623 euros.

Engagement à réaliser sur ressources affectées :

Le montant des actions reportées sur 2022-2023 est de 11 275 euros.

Autres charges :

Les autres charges s'élèvent à 154 euros.

Charges financières :

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 3 689 euros.

Charges exceptionnelles :

Elles s'élèvent à 2 093 euros. Elles concernent les charges antérieures 2020-2021 du pôle espoirs du 3^{ème} trimestre.

Contributions volontaires

C'est le temps passé des quinze élus du conseil de ligue, hors arbitrage et formation. Il a été estimé à 73 358 euros pour 6 035 heures de bénévolat.

BILAN

Nous vous présentons un bilan de 1 450 236 euros. Celui au 30 juin 2021 était de 1 474 691 euros soit une diminution de 24 455 euros.

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles :

Acquisition sur la période 2021/2022 d'un PC portable. La valeur nette des immobilisations corporelles est de 823 167 euros, en baisse en raison de l'amortissement du bâtiment et du véhicule.

Stock :

Plus de stock enregistré.

Créances usagers et comptes rattachés :

Les créances d'exploitation de 39 523 euros correspondent aux créances des clubs (7 528 euros) et des comités départementaux (31 995 euros).

Autres créances :

Le montant des autres créances est de 155 520 euros dont 127 155 euros du Conseil Régional, l'ANS pour 20 113 euros et des produits à recevoir pour 8 252 euros.

Disponibilités :

Pour un montant de 422 764 euros et en baisse de 77 359 euros par rapport au 30 juin 2021 avec en compte-courant de 24 297 euros et sur le livret un montant de 398 261 euros.

Charges constatées d'avance :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Pour un montant de 9 215 euros qui concerne les contrats d'abonnement qui courrent après le 30 juin 2022 pour 7 515 euros et l'inscription au EMC 2022 pour 1 700 euros.

BILAN PASSIF

Les fonds propres sans droit de reprise :

Les fonds propres de la Ligue au 30/06/2021 s'élevaient à 1 035 574 euros. Ils s'élèvent au 30/06/2022 à 1 047 655 euros en augmentation en raison du résultat positif de l'exercice de 12 081 euros.

Le résultat de la période :

Le résultat au 30 juin 2022 est de +12 081 euros.

Les fonds reportés et dédiés :

Les fonds dédiés se montent à 11 275 euros. Ils concernent les actions prévues en 2021-2022 non effectuées et reportées sur 2022-2023.

La provision pour risque et charges :

La provision pour risques et charges pour 18 021 euros est la provision pour la retraite.

Emprunts :

Il s'agit de l'emprunt du bâtiment pour 82 240 euros, celui du mini-bus est entièrement remboursé.

Emprunts et dettes financières :

Il s'agit de la dette (95 718) auprès de la fédération qui a facturé que partiellement la saison 2021-2022.

Dettes :

Les dettes se montent à 169 177 euros.

Les principales dettes sont GEWO (9 140 euros), le CREPS (46 020 euros), les charges sociales (79 739 euros), les taxes (14 702 euros), les charges à payer (7 169 euros), les honoraires (6 900 euros) et les divers fournisseurs (3 475 euros).

Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance pour 26 150 euros qui se décomposent ainsi le championnat par équipe 2022-2023 (25 970 euros), l'EMC 2022 (180 euros).

Aucune question n'est posée concernant le rapport du trésorier.

6. Rapport du commissaire aux comptes

Patrick Beaussart prend la parole pour lire le rapport du commissaire aux compte, Guy Ducros.

Guy Ducros rappelle son rôle concernant les rapports fournis dans le cadre de cette AG (rapport sur les comptes annuels et rapport sur les conventions règlementées).

Le commissaire aux comptes confirme les conclusions de son rapport :

- Certifie que les comptes annuels de la Ligue IDF de Tennis de Table sont réguliers et sincères et ne comportent pas d'anomalies significatives. Les comptes annuels sont donc certifiés.
- Il assure que les comptes donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Ligue IDF à la fin de cet exercice.
- Les estimations et appréciations sont appropriées et raisonnables et tiennent bien compte du contexte post pandémique.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

- Pas de d'observations sur la traçabilité et la concordance avec les comptes annuels et les informations données dans les documents

Aucune convention règlementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulée.

En conclusion générale, les comptes et bilan de la Ligue sont certifiés sans réserve.

Guy Ducros remercie tous les interlocuteurs ainsi que Catherine Chartier, le trésorier, le directeur et le président.

Aucun commentaire n'est remonté.

7. Vote sur le rapport financier

Didier Rousseau prend la parole et soumet au vote la validation du rapport financier 2021/2022 :

37 clubs sont présents ou représentés, représentants 195 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 195

Le rapport financier et les comptes 2021/2022 sont adoptés à l'unanimité.

8. Affectation du résultat 2022/2022 et vote sur la proposition d'affectation

Patrick Beaussart la parole pour présenter le résultat 2021/2022 qui est de +12 081 euros € et propose d'affecter ce résultat au fond associatif.

Didier Rousseau soumet au vote la proposition d'affecter le résultat 2021/2022 au fond associatif :

37 clubs sont présents ou représentés, représentants 195 voix.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 195

L'affectation du résultat 2021/2022 au fond associatif est validée.

Patrick Beaussart remercie tous les acteurs pour leur travail financier et indique que l'objectif est d'avoir une comptabilité d'entreprise et non plus d'association.

La récompense « jeune arbitre » est remise à :

Elias Lerno (Ignysoise AP)

Patrick Beaussart présente Thomas Faibis, alternant, qui va travailler sur le projet « Hercule » d'activité en direction des entreprises. Patrick Beaussart détaille les contours de ce projet.

9. Présentation du budget prévisionnel 2022/2023

Jacques Ray reprend la parole pour présenter le budget prévisionnel 2022/2023.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Le budget 2022-2023

La préparation du budget commence en avril avec l'établissement des tarifs qui s'établissent en fonction des besoins estimés. Le budget définitif est arrêté lors du Conseil de Ligue de septembre juste avant le début de la nouvelle saison.

Il a été établi en adéquation avec les projets futurs notamment sur le développement de l'activité. Les investissements ont pour finalité de booster le développement de notre activité et notre productivité. Il tient également compte des décisions de la fédération avec la perte de nos cadres d'état, de l'arrêt du CQP et du retour de l'inflation, sans oublier une rationalisation des dépenses et des coûts. Il est en hausse avec un montant total de 751 403 euros par rapport au budget 2021-2022 et inférieur au réalisé du 30 juin 2022.

PRODUITS

Les produits représentent un montant de 751 403 euros.

Cotisations :

Les cotisations (254 532 euros) sont en augmentation de 82 730 euros par rapport au réalisé 2021-2022.

Une augmentation de la licenciation traditionnelle (+71 453 euros) en raison de la fin de l'aide aux clubs et de la hausse du nombre de licenciés, d'une augmentation du nombre de mutations effectuées en mai-juin 2022 (+11 195 euros). Il n'y a pas d'écart significatif pour les autres postes.

Ventes de biens :

Les ventes de biens pour 2 100 euros correspondent aux ventes diverses.

Ventes de prestations de services :

Les ventes de prestations (290 543 euros) sont en baisse par rapport au réalisé 2021-2022 (-15 357 euros). A la baisse les stages ERC (-32 964 euros) puisqu'il n'y aura aucune formation CQP en 2022-2023. Les recettes du pôle espoirs sont en augmentation (+12 040 euros) car le CREPS a prévu une hausse de ses tarifs de 4%, montant que l'on retrouve en charges. Il n'y a pas d'écart significatif pour les autres postes.

Produits de tiers financeurs :

Les subventions prévues représentent un montant de 170 735 euros. Ce montant est inférieur au réalisé 2021-2022 (423 692 euros) avec l'aide du Conseil Régional de 253 900 euros. Il n'y a pas d'écart significatif pour les subventions du Conseil Régional et de l'ANS sauf sur le haut niveau (-1 500 euros). A noter une nouvelle subvention « Impact 2024 » pour notre projet entreprise (10 000 euros).

Reprises fonds dédiés :

C'est la reprise des formations non faites sur l'exercice comptable 2021-2022 pour 11 275 euros pour les formations.

Autres produits :

Ce sont des recettes diverses pour 22 018 euros. Montant identique au réalisé 2021-2022. Il s'agit notamment de la participation aux frais des comités départementaux résidents au siège de la ligue (20 973 euros).

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

CHARGES

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation sont prévues pour 751 403 euros.

Achats de matières premières :

Ce sont des achats divers pour 3 100 euros.

Les achats non stockés :

En augmentation (+3 378 euros) par rapport au réalisé 2021-2022 pour 26 000 euros qui concerne l'eau/l'électricité, les photocopies et divers achats. A noter un montant de 10 500 euros pour l'achat de matériel pour une grande partie lié au projet entreprises (10 500 euros).

Les services extérieurs :

Les services extérieurs (50 152 euros) sont en diminution (-9 668 euros) par rapport au réalisé de 2021-2022. A la hausse la maintenance et contrat (+5 928 euros) pour l'achat du logiciel Cleemy (note de frais). A la baisse l'entretien du bâtiment (-17 676 euros).

Les autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs (253 500 euros) sont augmentation par rapport au réalisé de 2021-2022 (223 818 euros). Notamment le personnel détaché (29 000 euros) avec l'arrivée de Grégory Barrault au poste de formateur CQP et DEJEPS et des honoraires (19 000 euros) avec en autre le coût du projet entreprise. Certains postes sont diminution comme l'affranchissement (-2 744 euros), les récompenses (-4 089 euros).

Aides aux Clubs :

Il s'agit de l'aide aux clubs (8 000 euros) poste en diminution en raison de l'arrêt des aides COVID.

Impôts et taxes et versements assimilés :

Il s'agit de taxe foncière pour 26 300 euros et de la formation professionnelle continue pour 4 500 euros. Le tout pour un montant de 30 800 euros.

Les salaires et charges sociales :

Le coût des salaires est en augmentation à celui de 2021-2022 (+7 899 euros) pour un total de 242 100 euros en raison de l'augmentation des salaires de 3% début 2022, d'une prévision éventuelle de la prime Macron. Les charges sociales pour un total de 76 550 euros.

Les autres charges de personnel :

Les autres charges de personnel pour 13 500 euros concernent notamment l'embauche de services civiques. En augmentation en raison de l'embauche d'un alternant pour le projet entreprise.

Les dotations aux amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements du bâtiment est de 44 154 euros et la dotation aux provisions pour retraite pour 1 000 euros.

Autres charges :

Les autres charges diverses de gestion courante s'élèvent à 500 euros.

Charges financières :

Ce sont les emprunts sur le bâtiment et le véhicule pour 2 047 euros.

L'assemblée générale pose la question de l'augmentation de + plus de 40% des cotisations. La réflexion du cout de la licence fédérale jugée trop élevée est à mener dans le futur. Cette augmentation est à relativiser car la gratuité de certaines licences avait été mise en place la saison précédente. Plusieurs décisions fédérales ont eu des impacts sur la constitution du budget 2022/2023.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

10. Vote du budget prévisionnel 2022/2023

Didier Rousseau soumet au vote le budget prévisionnel 2022/2023 :
37 clubs sont présents ou représentés, représentants 195 voix.

Contre : 0
Abstention : 11 voix
Pour : 184 voix
Le budget 2022/2023 est adopté.

Après une pause de 20 minutes, l'assemblée générale remet les récompenses sportives.
Awards entraîneurs
Professionnel : Morad Hocine (Antony) Bénévole : Jean Claude Wagner (Cachan)

Remise des récompenses jeunes et clubs.

Fabrice Kosiak, représentant de la FFTT, intervient pour féliciter le travail réalisé par les acteurs de la Ligue IDF de Tennis de table et promouvoir les actions fédérales.

11. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été reçue pour cette assemblée générale.

12. Interventions des invités

Elles ont été faites tout au long de la réunion de l'assemblée générale.

13. Clôture de l'assemblée générale

Patrick Beaussart clôture l'assemblée générale et souhaite une bonne reprise à tous les clubs.

Il invite tous les participants à se retrouver dans le grand espace.

Fin de L'assemblée générale extraordinaire à 11h15.

Le Président

Patrick BEAUSSART

Le Secrétaire Général

Didier Rousseau

Trésorier

Jacques RAY